



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 5877

Texte de la question

M Martin Malvy appelle l'attention du M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, sur la dotation allouée au Fonds national de développement de la vie associative (FNDVA). Il lui demande, devant le nombre croissant des dossiers, quelles dispositions il entend prendre pour que cet organisme, dont la dotation n'a pas évolué depuis 1985, puisse véritablement jouer son rôle d'aide à la formation de bénévoles et à la réalisation d'études ou d'expérimentations en milieu associatif.

Texte de la réponse

Reponse. - Les crédits effectivement disponibles au Fonds national de développement de la vie associative (FNDVA) ont augmenté de 14 p 100 depuis sa création en 1985, compte tenu notamment de la dernière majoration de sa dotation pour 1 MF en loi de finances pour 1989. Le nombre de dossiers présentés au conseil de gestion du FNDVA est effectivement en augmentation, mais il s'agit d'un phénomène récent : jusqu'en 1987, en effet, on a constaté une sous-consommation des crédits disponibles sur le compte. En 1988, les dossiers de financement de formation des bénévoles ou de financement de recherches dans le domaine associatif se sont beaucoup diversifiés. Il apparaît nécessaire d'envisager une plus grande sélectivité dans le choix des dossiers afin de permettre une meilleure efficacité de l'intervention du FNDVA. Il n'est pas envisagé de majorer sensiblement les ressources de ce compte, à la fois parce que leur niveau actuel doit permettre de satisfaire les besoins prioritaires des associations et parce qu'un prélèvement supplémentaire sur les enjeux du Pari Mutuel, au détriment des joueurs, pourrait détourner ceux-ci de ce jeu et, finalement, avoir, sur les recettes du fonds, un effet inverse à celui attendu.

Données clés

Auteur : [M. Malvy Martin](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5877

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3383